



WEBINAIRE

Les dispositifs de prise en charge des formations en 2026

L'Afdas, un Opérateur de compétences engagé pour faire savoir, faire comprendre et faire agir



30 branches

Des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement

6 missions

- Développer l'alternance
- Favoriser la formation, en priorité dans les TPE-PME
- Soutenir les branches sur l'emploi et les certifications
- Accompagner les mutations économiques.
- Former les publics spécifiques (intermittents, artistes-auteurs)
- Soutenir la transition écologique des entreprises

Un réseau de proximité

25 implantations locales, dont 12 délégations régionales, avec des équipes entièrement dédiées au conseil pour les entreprises et les particuliers

125 202 entreprises

99%
de TPE-PME
< 50 salariés

554 092
salariés
permanents

527 646 bénéficiaires particuliers

- Les artistes-auteurs
- Les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel
- Les journalistes pigistes de la presse écrite, des agences de presse et de la presse en ligne
- Les sportifs professionnels et les sportifs de haut-niveau



Enquête
satisfaction

96%
des entreprises
satisfaites
des services de l'Opco

Plan de Développement des Compétences

Former aujourd'hui, pour préparer demain



A vos côtés pour...

VOS BESOINS :

- ◎ Garantir le développement et la pérennité de votre entreprise
- ◎ Investir dans les compétences de vos salariés au service de votre stratégie
- ◎ Renforcer l'employabilité et la mobilité professionnelle de vos salariés

a

NOTRE ACCOMPAGNEMENT :

- ◎ Définir vos besoins en formation
- ◎ Construire votre plan de développement des compétences
- ◎ Identifier le dispositif adapté
- ◎ Effectuer l'ingénierie financière

Plan de Développement des Compétences (PDC)



Plafonds de financement

LÉGAL*

Entreprises
<11 salariés

ou

Entreprises
11 à 49 salariés



1 100 €

HT/an*

1 800 €

HT/an*

Plafond horaire 40 € HT



CONVENTIONNEL*

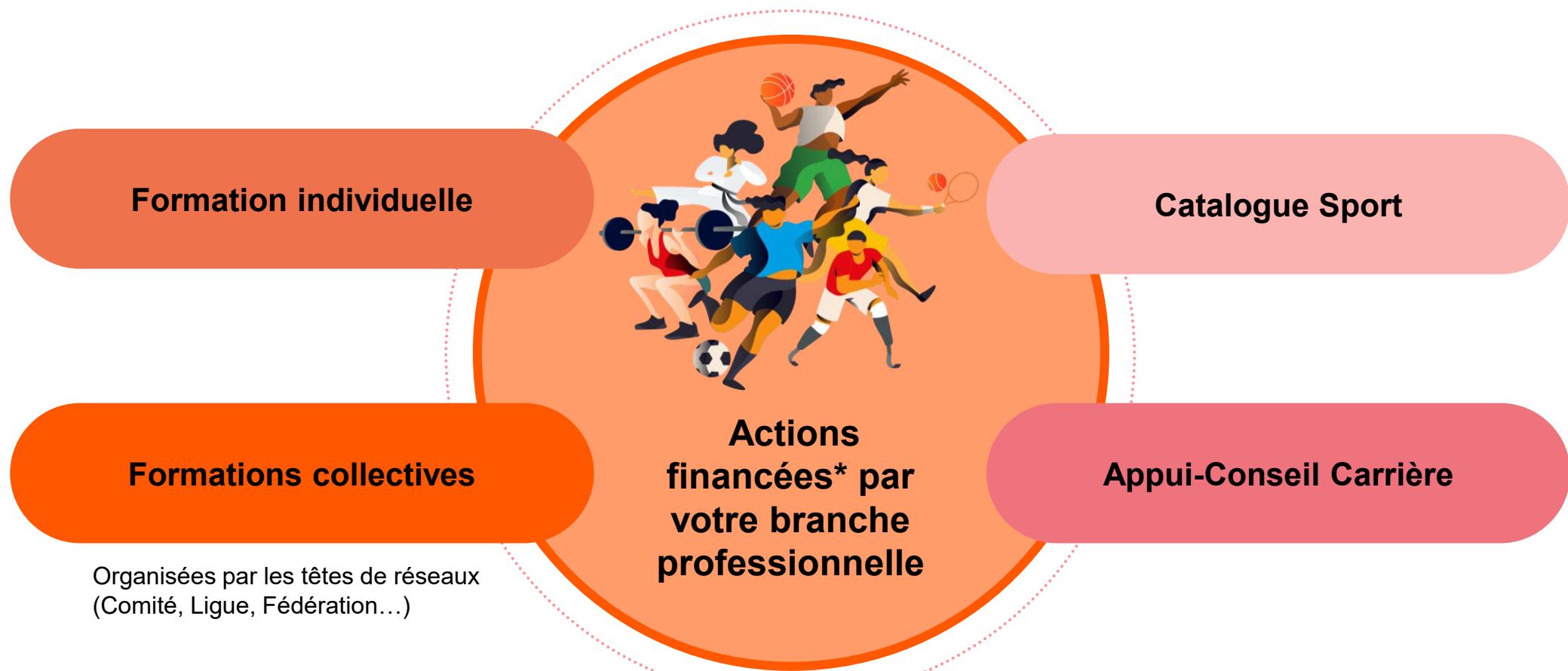


selon votre branche professionnelle



Branche SPORT Dispositifs et financements spécifiques

Fonds conventionnels sport : des financements complémentaires



*dans la limite des fonds disponibles

Fonds Conventionnels Sport

Les formations individuelles



Salariés

CDI – CDD classiques ou CDD Sport
pour tout thème de formation

**Financement annuel* dans la limite de
3 X la contribution nette versée à l'Afdas**

sans être inférieur à 4 000 € ou 8 500 € si le parcours est certifiant (RNCP)

Durée de formation	Niveau	Plafond horaire	
≤ 70h	Tous niveaux	32 € HT/h	
> 70h	Sans niveau et jusqu'au niveau 5 (Bac+2)	10 € HT/h	
> 70h	À partir du niveau 6 (Bac+3)	12 € HT/h	

*dans la limite des fonds disponibles

Fonds conventionnel Sport

Les actions collectives



Organisées par une tête de réseau adhérente à destination de plusieurs structures adhérentes

Salariés

CDI – CDD classiques ou CDD Sport

Dirigeants bénévoles

Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire élus
pour une formation en lien avec leur mandat

Conditions

- Minimum 8 stagiaires de 2 entreprises différentes
- 25 stagiaires maximum
- Durée jusqu'à 15 jours
- Maximum 14 sessions / tête de réseau / an

Financement

- Coûts pédagogiques : 260 € / heure
- Location de salle : 400 € / jour
- Frais de transport par stagiaire : jusqu'à 300 € hors DOM et 800 € pour les DOM



Financement* en dehors des plafonds
de chaque structure participante



Pour tout projet de formation collective,
prendre contact avec son conseiller Afdas

*dans la limite des fonds disponibles

Fonds conventionnels Sport

Le catalogue Sport



Salariés

CDI – CDD classiques ou CDD Sport
pour tout thème de formation

Dirigeants bénévoles

Président - Vice-Président - Trésorier - Secrétaire élus
pour une formation en lien avec leur mandat



22 formations sur
11 thématiques

- **100% financé* par votre branche professionnelle**, sans impact sur les plafonds de votre structure
- Formations **100% à distance** pour plus de souplesse et d'agilité
- **Aucune démarche d'inscription** : le prestataire de formation et l'Afdas s'occupent de tout pour vous

*dans la limite des fonds disponibles

Fonds conventionnel Sport

Le catalogue Sport 1/2



Thèmes	Formations
Gestion de projet dans le secteur sportif	<ul style="list-style-type: none">● Développer un nouveau projet dans le secteur sportif (initiation) <input checked="" type="checkbox"/>● Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure (niveau 1 et niveau 2) <input checked="" type="checkbox"/>
Ressources financières de la structure	<ul style="list-style-type: none">● Savoir trouver un financement (subvention, mécénat, partenariat, lobbying, sponsor) <input checked="" type="checkbox"/>● Accueillir et fidéliser les adhérents de sa structure <input checked="" type="checkbox"/>
Evénementiel sportif	<ul style="list-style-type: none">● Promouvoir son événement sportif <input checked="" type="checkbox"/>● Manager un évènement sportif <input checked="" type="checkbox"/>● Réussir le marketing et la communication de l'évènement sportif <input checked="" type="checkbox"/>
Développement de l'offre sportive	<ul style="list-style-type: none">● Faire évoluer son offre sportive <input checked="" type="checkbox"/>
Communication	<ul style="list-style-type: none">● Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les clubs sportifs) <input checked="" type="checkbox"/>● Réussir sa communication avec les réseaux sociaux (pour les sportifs professionnels)● Savoir communiquer et gérer son image professionnelle (pour les entraîneurs professionnels)



En dehors des plafonds de financement de la structure
Démarches gérées par l'organisme de formation

Eligible Dirigeants Bénévoles

Fonds conventionnel Sport

Le catalogue Sport 2/2



Thèmes	Formations
Management	<ul style="list-style-type: none">○ Manager son équipe de joueurs professionnels○ Manager son équipe de bénévoles et ou de salariés <input checked="" type="checkbox"/>
Media training	<ul style="list-style-type: none">○ Gérer le media training (pour les sportifs professionnels)
Lutte contre la discrimination et les violences	<ul style="list-style-type: none">○ Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations <input checked="" type="checkbox"/>○ Prévenir et lutter contre les incivilités et les situations d'agressivité <input checked="" type="checkbox"/>
Utilisation de la vidéo dans le sport	<ul style="list-style-type: none">○ Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive (APS)○ Réaliser un tutoriel vidéo (initiation)
Nutrition	<ul style="list-style-type: none">○ Connaître les bases de la nutrition pour les sportifs
Préparation mentale	<ul style="list-style-type: none">○ Réussir sa préparation mentale (sportifs pro)○ Réussir sa préparation mentale (entraîneurs pro)



En dehors des plafonds de financement de la structure
Démarches gérées par l'organisme de formation

Eligible Dirigeants Bénévoles



**Vos futurs talents
sont alternants**



RECRUTER VOS FUTURS SALARIÉS ET ALTERNANTS

L'Alternance

Une solution pour recruter vos futurs salariés



**Une modalité de formation
qui combine :**

- théorie en centre de formation
- pratique en entreprise

- Un contrat de travail
- Un financement de formation
- Des aides complémentaires

L'Alternance

Une solution pour recruter vos futurs salariés



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

*"Préparer un diplôme
en travaillant"*



Pour les
moins de 30 ans
(sauf handicap)

Pour préparer un
**diplôme ou
une certification**
inscrits au RNCP

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

*"Former au métier
tel qu'il est exercé dans l'entreprise"*



Pour les
moins de 26 ans
ou **demandeurs d'emploi**
de plus de 26 ans

Pour préparer
**une certification
ou une qualification**

L'Alternance

C'est aussi sur-mesure



Vous envisagez de recruter un candidat, avec des compétences à compléter pour accompagner sa prise de poste ?

LA SOLUTION : LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



en CDD ou en CDI (période de professionnalisation)



Création d'un parcours à la carte avec un ou des prestataires, de la formation interne...



25% du temps en formation (150h minimum)



6 mois minimum / 1 an maximum (2 ans en fonction des CCN)



votre conseiller Afdas vous accompagne dans la mise en place



Les contrats en alternance

Aides à l'embauche

Contrat d'apprentissage

- **Etat** : à partir du 01/01/2026 aide unique seulement pour les entreprises < 250 salariés
 - **5 000 €** si formation jusqu'au bac (Niv 4)
 - **6 000 €** si apprenti en situation de handicap
- **Afdas** : Aide à la fonction maître d'apprentissage **650 €** pour les structures inférieures à 11 salariés
- **Agefiph** : **3 000 €** maximum aide à l'embauche d'une personne handicapée

Contrat de professionnalisation

- **France travail** : aide à l'embauche
 - de 26 ans et plus : **2 000 €** maximum
 - de 45 ans et plus : **4 000 €** maximum
- **Afdas**
Aide à la fonction tutorale **650 €** pour les structures inférieures à 11 salariés
- **Agefiph** :
3 000 € maximum aide à l'embauche d'une personne handicapée.



Réforme de l'apprentissage

Ce qui change pour les contrats signés à partir du 1 juillet 2025

Pour les Niveaux 6 et 7 (Bac +3 et plus)

Participation obligatoire des employeurs

- **750 €** forfaitaire à la charge des employeurs (recalculé en cas de rupture pendant la période probatoire)
- **200 €** pour les nouveaux contrats suite à une rupture avec un nouvel employeur

Tous niveaux

Nouvelles règles de calcul de prise en charge de la formation

- Niveau de prise en charge **calculé en jours (de date à date)**
- **Minoration** de la prise en charge pour les formations à plus de **80% de temps à distance**
- Maintien du **plancher de 4 000€** de niveau de prise en charge



Pour nous joindre :

Cyril TACAILLE

Référent branche sport Nouvelle Aquitaine

06 08 18 07 36

c.tacaille@afdas.com

Mathilde MAHE

Conseillère départements 19, 33, 79, 86

06 78 21 14 94

m.mahe@afdas.com

Romane CROISE

Conseillère départements 24, 40, 47, 64, 87

07 85 00 91 68

r.croise@afdas.com

Thomas DELEMER

Conseiller départements 40, 64

Structures de +11 ETP

06 73 42 40 54

t.delemer@afdas.com

David MARILLEAU

Conseiller départements 16, 17, 23

05 56 48 69 16

d.marilleau@afdas.com